

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien Saint-Fiel

De : Séverine TARDIEU <severine_tardieu@hotmail.com>

Date : Sat, 21 Nov 2020 17:55:02 +0000

Pour : "pref-enquetepublique-eoliensaintfiel@creuse.gouv.fr" <pref-enquetepublique-eoliensaintfiel@creuse.gouv.fr>

Bonjour

Voici les différents points pour lesquels je suis contre l'implantation des éoliennes sur les communes de Saint-Fiel et d'Anzême.

En tout premier point, il faut aborder le manque, pour ne pas dire l'absence de communication de la municipalité de Saint-Fiel sur ce sujet, longtemps resté inconnu de la population. En effet, nous habitons la Barde depuis 2004 et nous avons été informés du projet par un voisin possédant une résidence secondaire sur la commune.

De nombreuses constructions d'habitations ont été réalisées au cours ces 15 dernières années sur les hameaux de la Barde, du Roudeau et de Lardillat. Les derniers arrivants n'ont pas été informés du projet avant de faire construire. Je partage leur colère aujourd'hui.

Si nous souhaitons vendre nos habitations, qui en voudra avec des éoliennes à proximité ? A quel prix et avec quelles pertes pour les propriétaires ? La mairie risque de se priver de revenus fonciers si ces maisons restent invendables ou si personne ne veut désormais construire à ces endroits. Dans ces conditions, on peut se questionner sur la rentabilité du projet. S'il l'est pour Ecodelta, l'est-il pour la commune et ses habitants ? Nous n'avons aucune idée des nuisances engendrées par de telles structures. De plus, les paysages vont être déformés pour 2 150 heures de vent, soit moins de 100 jours par an !

Mon plus gros questionnement est sur l'entretien et le devenir de ces éoliennes. Ces questions sont restées en suspens en apprenant que l'entreprise Ecodelta, créée en 2002, ne gère actuellement aucun parc éolien. (Au passage, les élus de la commune ont visité un parc éolien dont Ecodelta n'était pas l'exploitant. Il me semble difficile de se faire un point de vue sur leur éventuelle gestion du site).

J'attendais des précisions quant à la façon dont ils gèrent un parc éolien, notamment combien de temps, en moyenne, ils exploitent un site, s'ils envisagent une gestion sur le long terme ou si, au contraire, ils souhaitent revendre rapidement à un autre exploitant. On ne peut pas savoir, à l'heure actuelle, si Ecodelta sera encore notre interlocuteur dans 5 ans, 10 ans ou 20 ans. D'autre part, on peut supposer que les éoliennes s'usent en vieillissant. Dans la mesure où Ecodelta ne gère pas de parc éolien actuellement, ils ne peuvent pas nous éclairer sur d'éventuels problèmes à venir et leur remédiation. Ils ne peuvent pas nous assurer qu'ils seront en gestion au moment du démantèlement...

La distance qui nous sépare du siège de cette entreprise pose aussi question : comment gérer un site à plusieurs centaines de kilomètres ? Sur le document n°21, avis SDIS, il est dit :

En cas d'incendie ou d'entrée en survitesse de l'aérogénérateur, « l'exploitant ou un opérateur qu'il aura désigné devra être en mesure de transmettre l'alerte aux services d'urgence compétents dans un délai de 15 minutes suivant l'entrée en fonctionnement anormal de l'aérogénérateur. » Il m'est d'avis que les personnes habitants à 510 mètres des éoliennes (voire les randonneurs passant à 29 m de l'éolienne E01 si celle-ci dysfonctionne) seront plus promptes à donner l'alerte.

De plus, « Chaque aérogénérateur devra être doté de moyen de lutte contre l'incendie appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur, notamment : d'un système d'alarme qui pourra être couplé avec le système de détection et qui informera l'exploitant à tout moment d'un fonctionnement anormal. Ce dernier devra être en mesure de mettre en œuvre les procédures d'arrêt d'urgence dans un délai de 60 minutes. » Ce dernier point me laisse perplexe... La Ciotat, c'est pas la porte à côté.

Pour conclure, l'exposé d'Ecodelta ne m'a pas convaincue et leur manque d'expérience quant à l'exploitation d'un parc éolien n'a fait que renforcer mes interrogations. Les quelques retombées économiques pour la commune valent-elles la destruction des paysages, la décote immobilière, la dégradation du cadre de vie des habitants et l'incertitude sur le devenir ces machines ?

Séverine Tardieu
26 La Barde
23000 SAINT-FIEL



Garanti sans virus. www.avast.com